Réf. Farde e-Assemblées : 2562647

N° OJ : 122

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Asbl "JHOB".- Subside : 50.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl JHOB d'un subside de 50.000,00 EUR pour un projet d'activation des espaces sous-utilisés de la Station Congrès ;

Considérant que le quartier autour de la Station Congrès est inclus dans le nouveau Plan Communal de Développement Durable comme une zone à fort potentiel de modernisation et de développement ;

Considérant que la Station Congrès et ses environs jouent un rôle important dans le Plan directeur Haut-Bas de la Ville ;

Considérant que l'activation de la Station Congrès s'inscrit dans les ambitions de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que le projet vise une activation qui, d'une part, se concentre sur le développement urbain du quartier et, d'autre part, répond aux besoins socioculturels de la jeunesse bruxelloise ;

Considérant que le projet a été créé en accord avec la SNCB ;

Considérant que les subsides seront utilisées aux fins suivantes :
- Recrutement d'un coordinateur de projet à temps partiel,
- Des moyens opérationnels pour l'exploitation et la gestion quotidienne du lieu, garantir la sécurité lors des événements et assurer le soutien logistique des événements ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 50.000,00 EUR à l'asbl JHOB pour un projet d'activation des espaces sous-utilisés de la Station Congrès est adopté.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)